

DÉCISION du Maire

N°12/2024

Objet : Contrat Ford Lease pour Transit Custom, véhicule EJVA

Le Maire de Chauconin-Neufmontiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales réglant les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions à la Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant délégation du Conseil Municipal à la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la nécessité de passer un marché pour la location d'un véhicule pour le service Enfance Jeunesse ;

Considérant l'offre de la société Ford Lease,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La passation d'un contrat avec la société FORD LEASE sise 28 allée d'Aquitaine à NANTERRE (92000), pour la location d'un véhicule type Ford Transit Custom Combi.

ARTICLE 2 :

Le contrat prend effet à compter de la livraison du véhicule pour une durée de 5 années.

ARTICLE 3 :

Le montant de la location s'élève à 763.42€ TTC par mois.

ARTICLE 4 :

Ampliation de la présente décision est adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Meaux
- Madame la Comptable publique assignataire de Meaux

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 17 septembre 2024.

La Maire,
Marie Léal



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou affichage ou de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr